

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

SOUS-PREFECTURE
D'AIX-EN-PROVENCE
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES TITRES
Section des Immatriculations et Droits à
Conduire

SERVICE PERMIS INTERNATIONAL

Aix-en-Provence, le 11 septembre 2017

**A COMPTER DU 11 SEPTEMBRE 2017, LA SOUS-PRÉFECTURE D'AIX-
EN-PROVENCE NE TRAITERA PLUS LES DEMANDES DE PERMIS
INTERNATIONAL**

A compter du 11 septembre 2017, pour obtenir un permis de conduire international, vous devez adresser un dossier complet à :

**Préfecture de la Loire-Atlantique
CERT EPE-PCI
6 quai Ceineray
BP 33515
440 35 Nantes Cedex1**

- 1 – le CERFA n°14881*01 (demande de permis international) téléchargé sur le site <https://www.service-public.fr/>
- 2 – si la demande est présentée depuis l'étranger, formulaire de demande de permis de conduire téléchargé sur le site du consulat de France du ressort,
- 3 – un justificatif d'identité en cours de validité recto / verso (CNI, passeport),
- 4 – s'il y a lieu, justificatif de la régularité du séjour en France du demandeur,
- 5 – justificatifs de résidence normale en France à la date de la demande (toute personne qui n'a pas la nationalité française doit justifier de sa résidence normale en France à la date de la demande),
- 6 – justificatif de domicile de moins de 3 mois, si hébergement chez un tiers joindre une attestation d'hébergement + photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant,
- 7 – copie du permis de conduire national recto / verso,
- 8 – 2 photographies d'identité aux normes en vigueur,
- 9 – **une enveloppe de lettre de suivi 50g pour l'envoi du titre sécurisé**

